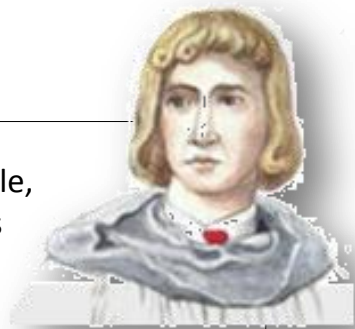


## Saint Louis et la justice



Nous connaissons très bien saint Louis grâce à son conseiller Joinville, qui a écrit sa vie. Il raconte que, souvent, après la messe, saint Louis se rendait au bois de Vincennes, à côté de son château, pour se promener. Il était vêtu d'un habit noir, sans sa couronne ni son manteau d'hermine. Il s'adossait à un vieux chêne et réunissait ses sujets autour de lui : « Asseyez-vous près de moi et dites-moi si certains d'entre vous sont en procès. » Alors tous ceux qui avaient besoin de son jugement se levaient et se mettaient tous à parler en même temps. Mais saint Louis disait : « Taisez-vous. Je vous écouterai les uns après les autres. » Puis il leur demandait d'exposer leurs problèmes. Il écoutait patiemment et rendait la justice.

Car saint Louis aimait la justice. En 1254, il écrivit : « Nous, Louis, ordonnons que tout le monde soit jugé selon son droit, qu'il soit riche ou pauvre, étranger ou indigène. » Il ne voulait pas que les serfs fussent maltraités par leur seigneur et il autorisait chacun à venir le voir en personne pour lui demander de l'aide. Il interdit aux seigneurs féodaux de se battre entre eux, car il voulait réunifier le royaume de France déchiré par leurs querelles.

